Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2022

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMAIN
Mme Marine FILIPIDIS
Mme Badia ZRARI
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET *(ne prend pas part au vote à la délibération n°22C047)*
M. Michel BLARY *(ne prend pas part au vote à la délibération n°22C063)*
M. Raymond GALLIEGUE
Mme Sophie LEHNER
M. Jean-François DARDENNE
Mme Catherine DAILLY
M. Alexandre OUIZILLE
M. Hervé ROBERTI
M. Karim BOUKHACHBA
Mme Loubina FAZAL
Mme Catherine MEUNIER
M. Cédric LEMAIRE
Mme Fabienne LAMBRE
M. Azide RAZACK
M. Rémy RUFFAULT
M. Olivier CARRE
Mme Patricia RICHARD
M. Didier CARON
M. Michel DUPLESSI
M. Jean-Pierre DEVOS

Représentés :

M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Michel BLARY *(de la délibération n°22C013 à la délibération n°22C062)*
M. Hervé LEFEZ donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN
M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Rémy RUFFAULT
M. Emmanuel PERRIN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER
M. Thierry BROCHOT donne pouvoir à Mme Catherine MEUNIER
Mme Döndü ALKAYA donne pouvoir à Mme Catherine DAILLY
M. Ammar KHOULA donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA
Mme Brigitte LOBGEOIS donne pouvoir à M. Azide RAZACK
Mme Valérie LEFEVRE donne pouvoir à Mme Patricia RICHARD
Mme Ginette DECOURTRAY donne pouvoir à Mme Badia ZRARI
Mme Isabelle ROSE MASSEIN donne pouvoir à M. Alexandre OUIZILLE

Absents excusés :

M. Jean-Michel ROBERT *(absent à la délibération n°22C063)*
Mme Bérénice TALL
Mme Najat MOUSSATEN
M. Ahmet BULUT
M. Hicham BOULHAMANE
Mme Caroline JACQUEMART
M. Johann LUCAS
Mme Céline LESCAUX
M. Abdelkrim KORDJANI

M. Loïc PEN
Mme Gillian ROUX
Mme Agnès PELFORT
M. Laurent TARASSI
Mme Caroline BREBANT
Mme Florence BOQUET

SOMMAIRE

22C013 – DECISIONS DE BUREAU 3
22C014 – DECISIONS DU PRESIDENT 3
22C015 – BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021 3
22C016 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021 4
22C017 – BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021 4
22C018 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021 4
22C019 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021 4
22C020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021 5
22C021 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL 5
22C022 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS 6
22C023 – BUDGET PRIMITIF 2022– BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES 7
22C024 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE 8
22C025 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 9
22C026 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 10
22C027 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 11
22C028 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)12
22C029 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 12
22C030 – BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP) 12
22C031 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP) 12
22C032 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP) 12
22C033 – SUBVENTION VERSEE AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS 13
22C034 – AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES 13
22C035 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 13
22C036 – VOTE DES TAUX 2022 - FISCALITE MENAGES ET PROFESSIONNELLE 13
22C037 – TAXE GEMAPI 2022 14
22C038 – COLLEGES-LYCEES-IUT : SUBVENTIONS FOYERS SOCIO-EDUCATIFS 2022 14
22C039 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 14
22C040 – UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE 2022 15
22C041 – PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 15
22C042 – INFORMATION SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 16
22C043 – MODIFICATION DU FONDS DE CONCOURS AUX VILLES 16
22C044 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'ACSO - PASSATION ET/OU EXECUTION DES MARCHES POUR LE COMPTE DES COMMUNES MEMBRES 16

22C045 – INITIATIVE OISE SUD : SUBVENTION 2022 ET CONVENTION DE PARTENARIAT 16
22C046 – DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE 16
22C047 – CONVENTION AVEC L'INCUBATEUR ITERRA PERIODE 2022-2024 17
22C048 – MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE : SUBVENTION 2022 ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 17
22C049 – FINANCEMENT DU FORUM DE L'EMPLOI 2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCPOH 17
22C050 – OPAH RU - MODIFICATION DU REGLEMENT 17
22C051 – GDV – AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DU PLESSIS POMMERAYE A CREIL 17
22C052 – CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME AYANT POUR OBJET LE RATTACHEMENT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT « OISE HABITAT » 18
22C053 – SERVICE VELOS AXO - REDUCTION DU COUT DE LA CAUTION 18
22C054 – ACQUISITION D'UN TERRAIN NON BATI AU 8 IMPASSE DE LA CHAPELLE DES MARAIS A CREIL 18
22C055 – CESSION DE L'ANCIEN BATIMENT DE L'OFFICE DE TOURISME SIS 7 RUE DE LA GARE A SAINT-LEU-D'ESSERENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-D'ESSERENT POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'ACCUEIL D'UN CENTRE DE SANTE ET DE PETITE ENFANCE 18
22C056 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION 2022 19
22C057 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE : AVENANTS CONVENTIONS ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES EN 2021 19
22C058 – SIGNATURE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE 19
22C059 – MJD - PROTOCOLE DE MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE ECRIVAIN PUBLIC A TITRE BENEVOLE 19
22C060 – TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU 20
22C061 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RESERVOIR SIPAREP 20
22C062 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS N°19 E PIN 015 ETABLIE ENTRE L'ACSO ET CREIL SUD OISE TOURISME 20
22C063 – EPIC - CREIL SUD OISE TOURISME : ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2022 20

22C013 – DECISIONS DE BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

22C014 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

22C015 – BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2022 du budget principal les résultats de l'exercice 2021,

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserves pour un montant de 1 060 303,01 € et d'affecter le solde, d'un montant de 8 624 360,58 €, au chapitre 002 – recettes,
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 70 235,95 €, au chapitre 001 – dépenses.

22C016 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2022 du budget annexe Transports Urbains les résultats de l'exercice 2021,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 313 825,54 € au chapitre 001 (recettes).

22C017 – BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2022 du budget annexe Gournay-les-Usines les résultats de l'exercice 2021,
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 en partie au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 Réserves, pour un montant de 236 445,59 € et d'affecter le solde, d'un montant de 100 409,61 €, en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes),
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 236 445,59 € au chapitre 001 (dépenses).

22C018 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2022 du budget annexe Les Marches de l'Oise les résultats de l'exercice 2021,
- de reporter en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes) l'excédent estimé soit 224 465,68 €,
- de reporter en section d'investissement au chapitre 001 (recettes) l'excédent estimé soit 429 252,32 €.

22C019 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2022 du budget annexe Eau Potable les résultats de l'exercice 2021,
- d'affecter le résultat d'exploitation 2021 en partie au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 Réserves, pour un montant de 1 403 866,13 € et d'affecter le solde, d'un montant de 3 349 960,45 €, en section d'exploitation au chapitre 002 (recettes),

- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 1 219 451,18 €, au chapitre 001 (dépenses).

22C020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2022 du budget annexe Assainissement les résultats de l'exercice 2021,
- de reporter en section d'exploitation au chapitre 002 (recettes) l'excédent estimé soit 7 904 229,49 €,
- de reporter en section d'investissement au chapitre 001 (recettes) l'excédent estimé soit 809 498,21 €.

22C021 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2022 du budget principal dont l'équilibre est présenté ci-après,
- D'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 19 564 206,26 €,
- D'autoriser le versement d'une subvention au Budget annexe Transports urbains d'un montant maximum de 3 642 232 €,
- D'autoriser le versement d'une subvention au budget annexe Les Marches de l'Oise d'un montant maximum de 74 040 €,
- D'autoriser le versement d'une avance remboursable au budget annexe Gournay les Usines d'un montant maximum de 2 106 043,23 €.

Dépenses d'investissement	TOTAL VOTE	REALISE	BP
Chapitre	2021	2021	2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 151 632,73	0,00	76 153,15
020 DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	0,00	100 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTF	198 991,00	198 988,13	3 172 843,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	211 997,00	47 086,61	200 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 422 000,00	2 224 712,96	2 602 834,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 192 974,56	369 808,57	1 268 366,56
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 932 286,00	3 896 491,93	4 937 313,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 175 855,87	1 161 932,00	8 326 300,82
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	12 752 630,88	6 191 293,15	17 884 238,74
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	316 208,00	194 300,00	2 106 243,23
4581 AVANCES VERSÉES SUR CDES D'IMMO. CC	896 598,95	193 300,05	1 101 180,55
Total Dépenses	**26 351 174,99**	**14 477 913,40**	**41 775 473,05**

Recettes d'investissement	TOTAL VOTE	REALISE	BP
Chapitre	2021	2021	2022
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEI	5 276 908,83	0,00	8 956 149,63
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTF	4 916 228,00	4 890 466,46	5 129 639,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	11 997,00	47 086,61	200 000,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 870 215,56	3 637 933,45	2 066 220,21
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 466 163,90	1 902 178,60	4 113 396,30
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 450 297,43	5 000 000,00	19 639 445,51
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	464,15	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00	0,00	200 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	192 258,27	25 055,70	99 569,40
4582 TITRES DE PARTICIPATION	967 106,00	50 208,01	1 371 053,00
Total Recettes	**26 351 174,99**	**15 553 392,98**	**41 775 473,05**

Dépenses de fonctionnement	TOTAL VOTE	REALISE	BP
Chapitres	2021	2021	2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 424 213,96	5 236 350,42	8 008 491,80
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMI	8 536 229,00	8 164 434,06	9 721 667,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	34 111 310,00	34 111 310,00	33 970 960,00
022 DEPENSES IMPREVUES	11 045,00	0,00	100 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMEN	5 276 908,83	0,00	8 956 149,63
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTF	4 916 228,00	4 890 466,46	5 129 639,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 809 816,52	10 347 564,45	11 090 586,15
66 CHARGES FINANCIERES	260 638,84	247 028,16	267 662,89
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	574 640,00	72 523,74	2 058 367,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV	139 746,00	109 746,00	50 000,00
Total Dépenses	**73 060 776,15**	**63 179 423,29**	**79 353 523,47**

Recettes de fonctionnement	TOTAL VOTE	REALISE	BP
Chapitre	2021	2021	2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 492 543,98	0,00	8 635 486,57
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	99 500,00	295 136,79	379 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTF	198 991,00	198 988,13	3 172 843,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VEN	765 563,17	1 124 724,07	1 109 870,00
73 IMPOTS ET TAXES	46 705 306,00	44 013 191,29	46 390 370,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	16 715 210,00	18 578 974,65	16 427 579,90
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	73 612,00	85 229,52	92 289,00
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	16,56	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 050,00	92 325,08	3 146 085,00
Total Recettes	**73 060 776,15**	**64 388 586,09**	**79 353 523,47**

22C022 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe transports urbains dont l'équilibre est présenté ci-dessous,
- D'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe transports urbains d'un montant maximal de 3 642 232 € prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 815, article 657464).

Fonctionnement
Dépenses

	Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	271 753,00	141 134,31	244 543,00
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 200,00	1 594,00	3 000,00
	022 DEPENSES IMPREVUES	7 368,00	0,00	5 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	492 936,00	492 817,85	589 166,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 131 121,00	7 104 803,65	8 012 467,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	327 612,00	294 419,05	275 716,00
Total	Total Dépenses	8 233 990,00	8 034 768,86	9 129 892,00

Fonctionnement
Recettes

	Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	228 169,00	228 167,48	235 251,00
	73 IMPOTS ET TAXES	3 730 000,00	3 987 751,77	3 900 000,00
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 686 671,00	3 753 446,35	781 592,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	569 150,00	33 482,26	570 817,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00	31 921,00	3 642 232,00
Total	Total Recettes	8 233 990,00	8 034 768,86	9 129 892,00

Investissement
Dépenses

	Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
	020 DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	0,00	17 126,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	228 169,00	228 167,48	235 251,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00	0,00	80 000,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 388 949,35	1 526 034,19	1 256 570,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00	0,00	0,00
Total	Total Dépenses	2 767 118,35	1 754 201,67	1 588 947,00

Investissement
Recettes

	Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	975 093,81	0,00	313 825,54
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	492 936,00	492 817,85	589 166,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	979 344,00	600 115,55	431 878,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	319 744,54	0,00	254 077,46
Total	Total Recettes	2 767 118,35	1 092 933,40	1 588 947,00

22C023 – BUDGET PRIMITIF 2022– BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe Gournay les usines dont l'équilibre est le suivant :

Fonctionnement
Dépenses

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	437 631,92	236 445,59	1 310 532,84
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	787 654,02	0,00	-1 658 083,23
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	3 472 738,70	3 472 738,70	4 157 145,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 198,00	14 198,00	0,00
Total Dépenses	4 712 222,64	3 723 382,29	3 809 594,61

Fonctionnement
Recettes

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	137 683,19	0,00	100 409,61
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	4 068 134,45	3 709 184,29	3 709 185,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	506 405,00	213 370,01	0,00
Total Recettes	4 712 222,64	3 922 554,30	3 809 594,61

Investissement
Dépenses

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	94 093,38	0,00	236 445,59
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	4 068 134,45	3 709 184,29	4 157 145,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	192 258,27	0,00	0,00
Total Dépenses	4 354 486,10	3 709 184,29	4 393 590,59

Investissement
Recettes

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	787 654,02	0,00	-1 658 083,23
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	3 472 738,70	3 472 738,70	3 709 185,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	94 093,38	94 093,38	236 445,59
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	2 106 043,23
Total Recettes	4 354 486,10	3 566 832,08	4 393 590,59

22C024 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D’adopter le budget primitif 2022 du budget annexe Marches de l’Oise dont l’équilibre est le suivant :

Fonctionnement
Dépenses

	Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	371 705,00	162 683,80	339 505,00
	022 DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	0,00	1 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	17 881,00	17 880,33	1,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	800 000,00	0,00	0,00
Total	Total Dépenses	1 194 586,00	180 564,13	340 506,00

Fonctionnement
Recettes

	Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	196 178,48	0,00	224 465,68
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	956 407,52	0,00	74 040,32
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 000,00	40 903,25	42 000,00
	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	43,08	0,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	167 905,00	0,00
Total	Total Recettes	1 194 586,00	208 851,33	340 506,00

Investissement
Dépenses

	Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
	020 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	0,00	5 000,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 068 500,00	0,00	2 065 000,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	90 000,00	0,00	0,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	201 800,00	181 556,67	300,00
Total	Total Dépenses	1 380 300,00	181 556,67	2 070 300,00

Investissement
Recettes

	Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	592 892,75	0,00	429 252,32
	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 535 505,00	0,00	2 367 600,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	17 881,00	17 880,33	1,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300,00	35,91	300,00
Total	Total Recettes	3 146 578,75	17 916,24	2 797 153,32

22C025 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe eau potable dont l'équilibre est le suivant :

Fonctionnement
Dépenses

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	BUDGET TOTAL 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 679 692,00	1 476 299,33	1 419 738,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 553 290,00	1 528 259,45	1 616 848,00
022 DEPENSES IMPREVUES	15 900,00	0,00	10 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 525 380,31	0,00	3 761 181,45
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	297 950,00	288 945,51	318 951,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	605 615,00	602 209,11	571 471,00
66 CHARGES FINANCIERES	22 025,69	15 672,83	14 975,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	105 000,00	794,00	107 000,00
Total Dépenses	8 804 853,00	3 912 180,23	7 820 164,45

Fonctionnement
Recettes

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	BUDGET TOTAL 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 249 100,00	3 249 100,00	3 349 960,45
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	96 829,00	53 734,46	27 740,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSI	5 132 521,00	5 094 598,90	4 442 464,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 240,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	266 163,00	268 573,45	0,00
Total Recettes	8 804 853,00	8 666 006,81	7 820 164,45

Investissement
Dépenses

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	BUDGET TOTAL 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	773 234,36	773 234,36	1 219 451,18
020 DEPENSES IMPREVUES	80 000,00	0,00	5 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	96 829,00	53 734,46	27 740,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	45 200,00	28 714,82	30 188,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 500,00	0,00	325 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 778 869,95	1 606 016,05	3 876 619,40
Total Dépenses	5 826 633,31	2 461 699,69	5 483 998,58

Investissement
Recettes

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	BUDGET TOTAL 2022
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 525 380,31	0,00	3 761 181,45
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	297 950,00	288 945,51	318 951,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	953 303,00	953 303,00	1 403 866,13
Total Recettes	5 826 633,31	1 242 248,51	5 483 998,58

22C026 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement dont l'équilibre est le suivant :

Fonctionnement
Dépenses

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 579 169,00	2 071 710,66	2 536 937,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 193 258,00	1 170 502,25	1 449 833,00
022 DEPENSES IMPREVUES	66 000,00	0,00	10 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 015 693,58	0,00	6 723 615,49
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 516 918,00	1 361 152,76	1 350 093,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	492 624,00	440 960,72	410 539,00
66 CHARGES FINANCIERES	34 563,43	31 976,09	30 131,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	117 095,48	31 198,48	85 000,00
Total Dépenses	13 015 321,49	5 107 500,96	12 596 148,49

Fonctionnement
Recettes

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 571 925,08	7 571 925,08	7 904 229,49
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	176 898,00	141 450,69	149 333,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	91 605,62	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	4 699 061,00	4 630 025,17	4 272 586,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	410 240,00	419 766,46	270 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	157 197,41	156 957,43	0,00
Total Recettes	13 015 321,49	13 011 730,45	12 596 148,49

Investissement
Dépenses

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
020 DEPENSES IMPREVUES	73 250,00	0,00	80 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	176 898,00	141 450,69	149 334,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	54 945,14	54 945,14	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	71 750,00	63 263,36	70 901,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	12 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 292,28	32 869,00	309 992,28
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 437 084,21	610 942,41	8 260 979,42
4581 AVANCES VERSÉES SUR CDES D'IMMO. CORPOR.	70 055,00	15 000,00	30 055,00
Total Dépenses	8 970 274,63	918 470,60	8 913 261,70

Investissement
Recettes

Chapitre	BUDGET TOTAL 2021	REALISE 2021	BP 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	184 868,07	184 868,07	809 498,21
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 015 693,58	0,00	6 723 615,49
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 516 918,00	1 361 152,76	1 350 093,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	45 268,98	45 268,98	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	87 471,00	121 679,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00	0,00	0,00
4582 TITRES DE PARTICIPATION	70 055,00	15 000,00	30 055,00
Total Recettes	8 970 274,63	1 727 968,81	8 913 261,70

22C027 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes : AP 3 Passerelle sur l'Oise / Pont Y ; AP 9 Aire d'accueil des gens du voyage ; AP 21 Schéma d'accessibilité PMR transports ; AP 24 Travaux schéma circulations douces ; AP 28 ZAC Gournay – Equipements publics ; AP 29 Ligne Roissy Picardie ; AP 33 Régie intéressée Pluvial – Renouvellement ; AP 35 Création DOJO départemental ; AP 36 Aménagement des équipements portuaires ; AP 38 Fonds de relance économique ; AP 50 Fonds air-bois.

22C028 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes : AE 7 Gare Cœur d'Agglo ; AE 8 Suivi animation OPAH ; AE 17 Habitat gens du voyage ; AE 18 Expertises géomètre ; AE 21 Etude impact PCAET ; AE 22 Déploiement de pass numériques ; AE 23 Etude de faisabilité d'une fourrière automobile ; AE 25 AMO Mode de gestion Eau Pluviale ; AE 26 Projet Tiers-Lieu.

22C029 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes : AP 39 Acquisition des bus ; AP 40 Acquisition de vélos.

22C030 – BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes : AE 27 Viabilisation Commercialisation ; AE 28 Maîtrise foncière.

22C031 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes : APCP 47 Renouvellement des réseaux d'eau potable ; APCP 49 Régie intéressée Eau Potable – Renouvellements.
- de réviser l'autorisation d'engagement et crédit de paiement suivante : AECP 32 AMO Mode de gestion Eau Potable.

22C032 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de clôturer l'autorisation de programme et crédit de paiement suivante : APCP 43 Création de deux postes de refoulement et conduites / ZAC Gournay à Creil.
- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes : APCP 45 Renouvellement canalisations ; APCP 46 Régie intéressée assainissement Eaux Usées – Renouvellements.
- de réviser les autorisations d'engagements et crédits de paiement suivantes : AECP 30 Schéma directeur ACSO ; AECP 3 AMO mode de gestion Assainissement.

22C033 – SUBVENTION VERSEE AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe transports urbains qui s'élève pour 2022 à un montant maximal de 3 642 232 €, prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 815, article 657364).

22C034 – AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'accorder une avance remboursable d'un montant de 2 106 143,23 € du budget principal au budget annexe Gournay les Usines au titre de l'année 2022,
- De préciser que cette avance est prévue pour une durée de 5 ans et qu'elle est remboursable in fine ou par anticipation dans les conditions détaillées ci-dessus.

22C035 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De fixer le montant annuel des attributions de compensation à verser aux Communes membres à compter de l'année 2022 comme suit :

Communes membres	Montants AC
CRAMOISY	**83 018,00 €**
CREIL	**5 599 814,00 €**
MAYSEL	**12 996,00 €**
MONTATAIRE	**11 449 830,00 €**
NOGENT SUR OISE	**4 266 070,00 €**
ROUSSELOY	**51 927,00 €**
SAINT-LEU-D'ESSERENT	**2 423 801,00 €**
SAINT-MAXIMIN	**3 375 872,00 €**
SAINT-VAAST-LES-MELLO	**110 945,00 €**
THIVERNY	**673 224,00 €**
VILLERS SAINT PAUL	**5 246 363,00 €**

- De verser les attributions de compensation définies ci-dessus mensuellement.

22C036 – VOTE DES TAUX 2022 - FISCALITE MENAGES ET PROFESSIONNELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De reconduire pour 2022 les taux additionnels des taxes directes locales sur les ménages et les entreprises :
    - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,49 %
    - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,09 %
    - Cotisation foncière des entreprises : 29,96 %
- De reconduire les exonérations votées par le Conseil communautaire les années précédentes,

- De reconduire la suppression d'exonération votée par le Conseil communautaire les années précédentes.

22C037 – TAXE GEMAPI 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'arrêter le produit de cette taxe à 307 413,09 € – y compris 6 027,71 € de frais de gestion - au titre de l'année 2022.

22C038 – COLLEGES-LYCEES-IUT : SUBVENTIONS FOYERS SOCIO-EDUCATIFS 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de reconduire les modalités mentionnées ci-dessus pour le calcul du montant de la subvention versée aux Foyers Socio-Educatifs des établissements scolaires

22C039 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification de poste	Situation antérieure			Situation après délibération		
	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Directeur.trice du Développement Economique, de l'Emploi et de la Formation	A	Ingénieur en chef hors classe	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Administrateur Ingénieur en chef Attaché hors classe Attaché Principal Attaché Ingénieur hors classe Ingénieur Principal Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Directeur.trice du Pôle Ressources	A	Attaché hors classe	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Administrateur Ingénieur en chef Attaché hors classe Attaché Principal Attaché Ingénieur hors classe Ingénieur Principal Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Chef.fe de service Projets Urbains	A	Ingénieur Principal	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché Principal Attaché Ingénieur Principal Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53

Chef.fe de projet Gare Cœur d'Agglo	A	Attaché/ Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché Principal Attaché Ingénieur Principal Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Conseillère en séjour	C	Adjoint administratif Principal de 2ème classe	Non	B	Rédacteur Principal de 1ère cl. Rédacteur Principal de 2ème cl. Rédacteur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				C	Adjoint Adm Principal de 1ère cl. Adjoint Adm Principal de 2ème cl Adjoint Administratif	

- D'autoriser la création de poste selon les dispositions suivantes :

Création de poste permanent	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Directeur.trice Général.e Adjoint.e des Services	A	DGAS des EPCI de 40 000 à 150 000 hab.	OUI sur le fondement de l'art.47 de la loi n°84-53

22C040 – UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De définir les fonctions ouvrant droit à mise à disposition d'un véhicule de service avec remisage à domicile selon les conditions mises en œuvre définies dans le règlement d'utilisation des véhicules :
  - Directeur Général des Services,
  - Directeur.trice Général.e Adjoint.e des Services,
  - Directeur.trice des Travaux et du Patrimoine,
  - Directeur.trice du Développement Economique, de l'Emploi et de la Formation,
  - Directeur.trice de l'Aménagement et Politique de la Ville,
  - Directeur.trice de l'Environnement,
  - Directeur.trice de la Communication et des Relations Extérieures,
  - Directeur.trice du Pôle Ressources,
  - Directeur.trice des Systèmes d'Informations et Télécommunications,
  - Le Responsable et l'Adjoint du service bâtiments,
  - Les personnels appelés à intervenir durant les astreintes,
  - Le Responsable du service eau assainissement et le contrôleur assainissement,
  - Le Responsable du service collecte des déchets et le chargé de mission,
  - Le Responsable du service mobilités,
  - Le Responsable du service habitat.

22C041 – PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'accepter l'actualisation des prestations d'action sociale complémentaires listées ci-dessus et les conditions d'attribution mentionnées,

- D'approuver l'actualisation des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune selon les textes en vigueur.

22C042 – INFORMATION SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de prendre acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- de prendre acte du projet du Centre de Gestion 60 de proposer aux collectivités de l'Oise des contrats d'adhésion en santé et prévoyance.

22C043 – MODIFICATION DU FONDS DE CONCOURS AUX VILLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de renouveler le fonds de concours conformément aux principes énoncés ci-dessus pour la durée du mandat,
- d'approuver les modifications apportées aux modalités d'attribution,
- d'approuver le dossier de demande de fonds de concours ci-joint,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

22C044 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'ACSO - PASSATION ET/OU EXECUTION DES MARCHES POUR LE COMPTE DES COMMUNES MEMBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De modifier les statuts de l'ACSO en y intégrant la phrase suivante :
  Conformément à l'article L. 5211-4-4 du CGCT, lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres de l'ACSO ou entre ces communes et l'ACSO, les communes peuvent confier, par convention et à titre gratuit, à l'ACSO la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.
- De solliciter l'adoption, par les conseils municipaux des communes membres du l'ACSO, de ce projet de modification statutaire.

22C045 – INITIATIVE OISE SUD : SUBVENTION 2022 ET CONVENTION DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'accorder une subvention de fonctionnement à Initiative Oise Sud de 57 928,65€.
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe 1 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

22C046 – DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la mise en place d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise régi par le règlement joint en annexe 1.

22C047 – CONVENTION AVEC L'INCUBATEUR ITERRA PERIODE 2022-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 35 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, DECIDE :

- De reconduire l'adhésion à l'incubateur ITerra pour la période 2022-2024,
- De désigner pour y siéger Monsieur le vice-président de l'ACSO délégué à l'innovation,
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe et fixant, sur la période 2022-2024, une participation annuelle de 60 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

22C048 – MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE : SUBVENTION 2022 ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 148 874,10 €,
- D'accorder une subvention de 10 000 € pour le soutien dans l'organisation du Forum de l'Emploi,
- D'accorder une subvention de 10 000 € pour la gestion du suivi des clauses d'insertion,
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

22C049 – FINANCEMENT DU FORUM DE L'EMPLOI 2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCPOH

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe, formalisant la contribution de 5 000 € de la CCPOH à l'ACSO pour la co-organisation du Forum de l'emploi 2022,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

22C050 – OPAH RU - MODIFICATION DU REGLEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président à valider les modifications au règlement d'attribution des aides de l'ACSO pour l'OPAH RU tel que présenté en annexe à la présente délibération.

22C051 – GDV – AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DU PLESSIS POMMERAYE A CREIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la modification du règlement intérieur conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 juin 2021 pris pour application du décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage des terrains familiaux locatifs sis 16 allée du Souvenir au hameau du Plessis-Pommeraye de Creil, tel qu'annexé à la présente délibération,

- D'autoriser le Président de l'ACSO à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

22C052 – CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME AYANT POUR OBJET LE RATTACHEMENT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT « OISE HABITAT »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la création d'un syndicat mixte fermé, ayant pour objet le rattachement de l'OPH OISE HABITAT et de son adhésion à ce syndicat ;
- D'approuver, dans ce cadre, les statuts et le règlement intérieur du futur syndicat mixte fermé ;
- D'autoriser le Président à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

22C053 – SERVICE VELOS AXO - REDUCTION DU COUT DE LA CAUTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la réduction du coût de la caution de 900 € à 150 € uniquement pour les 20 premiers abonnements d'une durée minimum de 6 mois.

22C054 – ACQUISITION D'UN TERRAIN NON BATI AU 8 IMPASSE DE LA CHAPELLE DES MARAIS A CREIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'acquérir la totalité de la parcelle cadastrée AC 190, située au 8 impasse de la Chapelle des Marais à Creil, pour une contenance totale de 558 m^2, propriété de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), au prix de quarante-quatre mille six cent quarante euros (44 640 €) hors frais de notaire,
- De préciser que ce bien entrera dans le domaine privé de la communauté d'agglomération,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer toute promesse et tout acte nécessaire à cette acquisition,
- De dire que les frais d'actes seront à la charge de l'ACSO,
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

22C055 – CESSION DE L'ANCIEN BATIMENT DE L'OFFICE DE TOURISME SIS 7 RUE DE LA GARE A SAINT-LEU-D'ESSERENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-D'ESSERENT POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'ACCUEIL D'UN CENTRE DE SANTE ET DE PETITE ENFANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la cession des parcelles cadastrées section AE n°123 et n°231 sis 7 avenue de la Gare à Saint-Leu-d'Esserent, d'une superficie totale terrain d'environ 1 876 m^2 et d'une surface utile de 164 m^2, au profit de la commune de Saint-Leu-d'Esserent,
- De dire que cette cession est consentie au prix de 244 000 € (deux cent quarante-quatre mille euros),
- De donner pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer tout acte nécessaire à cette cession,

- D'imputer la recette correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget,
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

22C056 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider le programme d'actions intercommunales et la répartition des crédits Politique de la ville de l'ACSO telle qu'elle figure dans le tableau programmation 2022 joint en annexe1 au regard des principes d'arbitrages énoncés ci-dessus,
- De conserver une réserve à hauteur de 9 200 € pour d'éventuels projets au profit des habitants des quartiers prioritaires qui seraient soumis au cours de l'année,
- D'approuver les termes de la convention-type jointe en annexe 2,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et conventions relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

22C057 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE : AVENANTS CONVENTIONS ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES EN 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les termes de l'avenant-type figurant en annexe 1,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants aux conventions relatifs à ces demandes de report.

22C058 – SIGNATURE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les termes du projet de convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l'Agglomération Creil Sud Oise ci-annexé,
- D'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

22C059 – MJD - PROTOCOLE DE MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE ECRIVAIN PUBLIC A TITRE BENEVOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider le protocole de mise en place d'une permanence d'un écrivain public à titre bénévole au sein de la Maison de la Justice et du Droit (MJD), tel que joint en annexe,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit protocole ou tout document y afférant.

22C060 – TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de pérenniser le dispositif de tarification sociale du service de l'eau mis en place depuis 2014 ;
- de se prononcer sur l'augmentation du fonds de 90 710€/an à 92 760€/an ;
- d'autoriser le Président à faire appliquer le règlement de la tarification sociale tel que figurant en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention-type à intervenir avec les CCAS ou les communes, telle que figurant en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions portant sur la mise en œuvre de la tarification sociale avec les communes et les CCAS, ou à défaut les maires des communes concernées.

22C061 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RESERVOIR SIPAREP

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de valider le principe d'une subvention exceptionnelle au bénéfice du SIPAREP dans le cadre de la réhabilitation du réservoir « Mont de Pô bas »,
- de fixer cette subvention à 7,96% du reste à charge du chantier de réhabilitation,
- de plafonner cette subvention à un montant maximal de 25 000 € (le coût réel des travaux n'étant pas encore connu),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de participation financière aux travaux de réhabilitation du réservoir du « Mont de Pô » (jointe en annexe), ainsi que tout document relatif à ce dossier.

22C062 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS N°19 E PIN 015 ETABLIE ENTRE L'ACSO ET CREIL SUD OISE TOURISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De prendre connaissance de la teneur de l'avenant N°3 à la convention d'objectifs n°19 E PIN 015 établie entre l'ACSO et Creil Sud Oise Tourisme joint en annexe et de l'entériner ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à le signer.

22C063 – EPIC - CREIL SUD OISE TOURISME : ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 34 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, DECIDE :

- D'entériner le montant de l'acompte à verser à l'EPIC - Creil Sud Oise Tourisme fixé à la somme de 190 000 €, comme avance sur la subvention 2022 à déterminer ultérieurement ;
- D'autoriser le versement, sans délai, d'un acompte s'élevant à la somme de 190 000 €.